



Numéro 125 - Décembre 2007

NOTRE OPINION

- La fraude de la neutralité en carbone

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Création d'une coalition pour intensifier les actions destinées à prévenir le changement climatique et à résoudre ce problème
- La perspective de genre et le changement climatique
- L'industrie papetière et « l'affaire du changement climatique »
- Pourquoi il y a si peu de plantations comme puits de carbone dans le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto... pour le moment

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

- Les défenseurs de la nature traités en délinquants
- Inde : l'application de la Loi sur les Droits forestiers tribaux de 2006
- Mékong : la MRC se trompe de cible
- Le projet de loi de la Thaïlande sur les forêts communautaires : pour qui est-il bon d'après le gouvernement militaire ?

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBR

- Chili : ce qu'on ne dit pas du travail forestier
- Chili : la valeur nulle du label CERTFOR sur les plantations d'arbres
- Papouasie-Nouvelle-Guinée : les habitants de l'île Woodlark exigent d'arrêter la plantation de palmiers à huile
- Swaziland : Woodmark et Sappi ignorent les leçons d'un agriculteur voisin
- L'Union européenne et les agrocarburants : une durabilité indéfendable

NOTRE OPINION

- La fraude de la neutralité en carbone

Être « neutre en carbone » semble être à la mode. La Banque mondiale, le Vatican, les Jeux Olympiques, la Coupe de football du monde, le Body Shop, les Rolling Stones et une longue liste de célébrités se proclament totalement ou partiellement « neutres en carbone ». Même Mercedes Benz a organisé récemment en Californie ce qui a été décrit

comme « la première semaine mondiale de la mode neutre en carbone » ! On comprend donc que le New Oxford American Dictionary ait choisi « carbon neutral » comme le terme de l'année 2006.

Il faut reconnaître que cela fait bien d'être « neutre en carbone », et que quelques-uns de ce que nous venons de mentionner croient honnêtement qu'ils font ce qu'il faut faire, parce qu'être « neutre en émissions de carbone » semble équivaloir à ne pas en émettre du tout. Pourtant, ce concept cache un jeu dangereux où de nombreuses entreprises gagnent tandis que le climat de la terre perd.

La meilleure manière de « neutraliser » cette absurdité est peut-être de la ridiculiser : c'est ce que font les gens qui ont créé le site web Cheatneutral (littéralement, neutre en fraude). À l'exemple des inventeurs de la compensation d'émissions, ils ont inventé le concept de la compensation de la fraude. « Cheatneutral – déclarent-ils – compense vos escroqueries en payant quelqu'un d'autre pour qu'il soit honnête et ne triche pas. Cela neutralise votre gêne et votre sensation de culpabilité et vous donne bonne conscience. »

La prétention de « neutraliser » les émissions de carbone est tout aussi ridicule. Les voyages en avion neutres en carbone sont peut-être ceux qui montrent le mieux qu'il s'agit d'une farce. Les avions ne fonctionnent pas au carburant renouvelable, ils fonctionnent au pétrole. Une fois brûlé pour que l'avion puisse voler, le carbone contenu dans le carburant est libéré dans l'atmosphère, et ne retournera jamais à sa place originelle dans le sous-sol. Ce carbone ne peut jamais être neutralisé ; il s'ajoute au volume toujours croissant de carbone atmosphérique qui est en train de détruire le climat de la planète.

Malgré cela, les très imaginatifs marchands de carbone ont trouvé la manière d'en tirer de l'argent. Si les gens ne veulent pas se sentir coupables ou si les entreprises veulent s'afficher « soucieuses du climat », il existe de plus en plus de compagnies qui, moyennant de l'argent, sont disposées à leur offrir le moyen de s'en sortir.

Par exemple, la société britannique Carbon Neutral Company raconte que « les vols sont l'une des causes du changement climatique qui augmentent le plus vite, à cause de leurs émissions de carbone ». Néanmoins, tous ceux que cela inquiète sont immédiatement rassurés : « Neutralisez vos émissions de carbone en prenant nos Vols Neutres en Carbone, et rendez votre voyage plus écologique ». Suivant la distance à parcourir, la « neutralisation » de votre vol vous coûtera entre 4,50 £ et 52,50 £. En plus de vous débarrasser du sentiment de culpabilité, l'entreprise fournit aux acheteurs un « Certificat avec dédicace personnelle, à votre souhait », une « Carte en couleurs et des informations sur 'vos' projets », une « étiquette à bagages en cuir recyclé » et un « dossier crème fermé par du ruban » (ce n'est pas une blague, c'est dans le site web de Carbon Neutral !)

Bien d'autres entreprises ont été créées pour tirer profit de la compensation d'émissions en proposant des services de ce genre. TerraPass, Native Energy, DriveNeutral, Climate Friendly, AtmosFair, Climate Care et GreenSeat n'en sont que quelques exemples.

Les moyens de « compensation » qu'elles offrent sont variés, et vont des ampoules électriques économiques à la plantation d'arbres. Ce sont ces dernières qui nous concernent le plus. Un rapport récemment paru (State of the Voluntary Carbon Market 2007) explique que certains projets sont plus « charismatiques » que d'autres, et il ajoute : « Les arbres sont un moyen de piégeage de carbone que tout le monde comprend, même les petits enfants le comprennent... ».

Or, malgré leur « charisme », les arbres se sont avérés problématiques, de sorte que quelques institutions pro-neutres en carbone se sont écartées publiquement des projets de ce genre : « En raison des nombreux problèmes suscités par les projets de plantation d'arbres, la Fondation David Suzuki n'achète des compensations que dans des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable ». The Body Shop explique que « En 2006, nous avons compensé nos voyages d'affaires... en finançant des projets de plantation d'autre chose que des arbres ». La Cleaner Climate Company, qui fournit à Adobe des services neutres en carbone, explique qu'elle « ne plante pas d'arbres »

parce que « les connaissances scientifiques en matière de piégeage de carbone ne sont pas suffisamment précises » et qu'elle « veut avoir des effets positifs sur les communautés locales », impliquant par là que les plantations ont des effets négatifs.

Les préoccupations au sujet des compensations associées à la plantation d'arbres ne sont pas nées par hasard, elles sont le résultat de nombreuses années de mobilisation contre les grandes plantations d'arbres en régime de monoculture, de la documentation de leurs impacts et de la lutte contre elles. En outre, certains cas particulièrement négatifs (comme les plantations de la fondation néerlandaise FACE en Équateur et en Ouganda) ont été investigués et largement diffusés, ce qui a obligé les entreprises de commercialisation du carbone à se tourner vers des investissements moins risqués.

La préoccupation croissante au sujet des plantations est une excellente nouvelle pour les populations qui ont subi les effets de celles établies pour compenser les émissions de carbone. Néanmoins, cela veut dire tout simplement que le marché du carbone en plein essor se tourne maintenant vers d'autres domaines plus « charismatiques ». Cette escroquerie doit être mise au grand jour. Le public doit savoir que la « neutralité en carbone » vaut exactement autant que la « neutralité en fraude », c'est-à-dire zéro, et qu'il est indispensable de prendre d'urgence des mesures véritables pour réduire de façon drastique les émissions des combustibles fossiles, sans plus tricher.

[index](#)

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

– Création d'une coalition pour intensifier les actions destinées à prévenir le changement climatique et à résoudre ce problème

Pendant la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques tenue à Bali, en Indonésie, en décembre 2007, un certain nombre de mouvements et de groupes sociaux ont convenu de former une coalition dénommée Climate Justice Now! pour améliorer l'échange d'informations et la coopération entre eux et avec d'autres organisations, afin d'intensifier les actions destinées à prévenir le changement climatique et à résoudre ce problème.

Les membres de cette coalition sont Carbon Trade Watch, Transnational Institute ; Center for Environmental Concerns ; Focus on the Global South ; Freedom from Debt Coalition, des Philippines ; Les Amis de la Terre International ; Gender CC – Women for Climate Justice, Coalition mondiale des forêts ; Global Justice Ecology Project ; International Forum on Globalization ; Kalikasan-Peoples Network for the Environment (Kalikasan-PNE) ; La Via Campesina ; des membres du Groupe de Durban pour la Justice climatique ; Oilwatch ; Pacific Indigenous Peoples Environment Coalition, Aotearoa/Nouvelle-Zélande ; Sustainable Energy and Economy Network ; The Indigenous Environmental Network ; Réseau du Tiers Monde ; Walhi/Les Amis de la Terre Indonésie ; Mouvement mondial pour les forêts tropicales.

Le 14 décembre, la coalition a publié la déclaration suivante :

« Au cours de la Conférence sur le Climat de l'ONU, les activistes d'organisations et de mouvements sociaux du monde entier ont porté la lutte pour la justice sociale, écologique et de genre aux salles de négociation et aux rues de Bali.

À l'intérieur et à l'extérieur du centre des conventions, les activistes ont réclamé des politiques et des pratiques qui protègent les moyens d'existence et l'environnement.

Des dizaines d'événements parallèles, de rapports, de manifestations spontanées et de conférences de presse ont

été l'occasion d'exposer la fausseté des solutions au changement climatique, telles que la compensation des émissions, le commerce d'émissions, les agrocarburants, le libre-échange et la privatisation, proposées par les gouvernements, les institutions financières et les entreprises multinationales.

Les communautés affectées, les peuples autochtones, les femmes et les paysans ont exigé des solutions réelles à la crise climatique, des solutions qui n'ont pas bénéficié de l'attention des dirigeants politiques. Parmi ces solutions authentiques figurent :

- * la réduction de la consommation ;
- * d'importants transferts économiques des pays du Nord vers ceux du Sud – sur la base de leur responsabilité historique et de leur dette écologique – destinés à payer les coûts de l'atténuation et de l'adaptation, et obtenus en réduisant les budgets militaires, par de nouveaux impôts et par l'annulation de la dette ;
- * laisser les combustibles fossiles sous terre et investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, sûres, propres et administrées par les communautés ;
- * une conservation des ressources fondée sur les droits, qui respecte les droits territoriaux des autochtones et qui favorise la souveraineté populaire sur l'énergie, les forêts, la terre et l'eau ;
- * l'agriculture familiale durable et la souveraineté alimentaire des peuples.

Dans les négociations, les pays riches industrialisés ont exercé des pressions injustifiables sur les gouvernements du Sud pour que ces derniers s'engagent à réduire leurs émissions. Simultanément, ils ont refusé de respecter leurs obligations légales et morales de réduire drastiquement leurs émissions et de soutenir les initiatives prises par les pays en développement pour réduire les leurs et s'adapter aux effets du changement climatique. Une fois de plus, on oblige la majorité à payer pour les excès de la minorité.

Au vu des résultats des négociations officielles, l'élan donné au mouvement mondial pour la justice climatique est le principal succès de Bali.

Nous allons poursuivre notre lutte, non seulement dans les négociations mais aussi sur le terrain et dans les rues : nous voulons la justice climatique, tout de suite ! »

[index](#)

- La perspective de genre et le changement climatique

Pour la première fois dans l'histoire de la Convention sur les changements climatiques des Nations unies, une coalition de femmes du monde entier a présenté des documents sur les questions les plus pressantes négociées à Bali, en Indonésie, du 3 au 14 décembre, en les examinant du point de vue des femmes et dans une perspective de genre. La coalition mondiale Genre et Changement climatique (Gender CC) a présenté ces documents de position lors d'une conférence de presse organisée pendant la Convention et en a distribué des centaines de copies aux délégués gouvernementaux.

L'un des points fondamentaux de ces déclarations est que « les femmes sont les plus affectées par le changement climatique, mais elles sont aussi les catalyseurs-clés d'un changement positif. Leurs connaissances et leur expérience sont essentielles pour réussir à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets ».

Elles ont réclamé « un régime climatique conçu dans un cadre d'égalité entre les sexes et orienté par la durabilité, et non par les facteurs économiques dominants. Pour atténuer le changement climatique, il faut s'attaquer avec plus de force à ses causes profondes ».

Elles ont demandé aussi « la reconnaissance de la contribution des femmes à la conservation des forêts. Les femmes

devraient figurer dans tous les mécanismes pour la protection des forêts, dans les mesures et les plans de compensation. Le commerce du carbone, les grands projets hydroélectriques et l'expansion des agrocarburants ne vont pas résoudre le problème du changement climatique ; au contraire, ils accélèrent le déboisement ».

Ulrike Roehr, coordinatrice suppléante du réseau Gender CC, a déclaré : « Nous devons remettre en question la perspective dominante, centrée surtout sur les technologies et les marchés, et mettre la justice et l'aide au cœur des mesures et des instruments ». Roehr a souligné que « l'absence d'une perspective de genre dans le processus actuel sur le climat représente une violation des droits des femmes – ces principes fondamentaux adoptés par la communauté de l'ONU – mais conspire aussi contre l'efficacité des mesures et instruments en matière de climat ».

Le dernier jour de la conférence, le réseau Gender CC a présenté à la séance plénière une forte déclaration qui disait : « Nous exhortons nos gouvernements à appliquer des réductions radicales des émissions à la source. Vous avez le pouvoir de le faire tout de suite. Les personnes menacées par le changement climatique ne peuvent pas attendre ».

D'autre part, en une déclaration commune faite avec MADRE (voir http://www.wrm.org.uy/actors/CCC/Bali/Women_Agrofuels.pdf), les deux organisations pour l'égalité entre les sexes ont rejeté les agrocarburants comme moyen valable de réduire les émissions de carbone, et elles ont exhorté toutes les parties à soutenir, entre autres, la demande du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, de suspendre pendant cinq ans le développement des agrocarburants qui, de plus en plus, envahissent les terres agricoles et aggravent de ce fait la faim dans le monde.

Pour davantage d'informations sur le réseau Gender CC veuillez contacter Ulrike Roehr, Gender CC – Women for climate justice, roehr@life-online.de, www.gendercc.net.

[index](#)

– L'industrie papetière et « l'affaire du changement climatique »

L'industrie de la pâte et du papier essaie depuis de nombreuses années de « verdir » son image. On dirait que l'industrie la plus polluante de la planète se sent de taille à relever n'importe quel défi. Bien que la production de papier soit celle qui consomme le plus d'énergie et la cause principale des émissions de gaz à effet de serre, cette industrie prétend maintenant devenir « neutre en carbone ». Si la réduction des émissions de gaz à effet de serre est quelque chose que tout le monde pourrait approuver, la discussion à ce sujet élude le fait que l'industrie de la pâte et du papier est en pleine expansion, surtout dans le Sud. Elle ignore aussi le problème que représente la surconsommation de papier dans le Nord. La meilleure manière de réduire l'incidence de cette industrie est de réduire la quantité de papier produit mais, bien entendu, les papetiers n'ont pas intérêt à parler de cela.

En octobre 2007, l'Association des Produits forestiers du Canada (APFC) a annoncé qu'elle allait devenir d'ici 2015 la première industrie « neutre en carbone ». Cette nouvelle a été annoncée au cours d'une conférence dans un hôtel cinq étoiles du centre d'Ottawa. Les discours d'ouverture ont été faits par Keith Trent, de Duke Energy, et Clive Mather, PDG de Shell Canada. La conférence s'intitulait, fort à propos, « L'affaire du changement climatique ».

L'APFC s'est associée au WWF pour « orienter l'initiative ». Elle déclare avoir déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 44% entre 1990 et 2004, mais ce chiffre est faux : il exclut les dénommées « émissions indirectes », celles produites par la génération de l'électricité utilisée par l'industrie.

Un rapport de 2005, qui inclut les émissions directes et indirectes, a conclu que les émissions de gaz à effet de serre du secteur forestier avaient été en 2002 égales à celles de 1980. Le rapport, produit par le Conseil canadien des ministres des Forêts, signale que le secteur forestier est « le plus grand utilisateur d'énergie du Canada » et qu'il « produit des émissions considérables de GES [gaz à effet de serre] ».

Un autre rapport, plus récent, présente des chiffres qui indiquent que la situation s'est même aggravée. L'APFC n'avait aucun prétexte pour ignorer ce rapport, puisqu'il avait été fait à sa demande. Rédigé par le Conseil national pour l'amélioration de l'air et des cours d'eau (National Council for Air and Stream Improvement – NCASI), le rapport compare les émissions de 1990 avec celles de 2005. Il calcule les émissions indirectes issues de la transformation, les émissions « indirectes » de la génération d'énergie, les émissions dues au transport, et le méthane émis par les produits forestiers éliminés dans les sites d'enfouissement. D'après le NCASI, en 2005 l'industrie avait été responsable de l'émission de 53,3 millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone, alors qu'en 1990 ces émissions avaient atteint 49,7 millions de tonnes : il y a donc eu une augmentation de 7,2 pour cent.

Mais le rapport du NCASI ne s'arrête pas là : il introduit quelques calculs innovants, concernant la « séquestration » et les « émissions évitées », qui donnent l'impression que les choses ne sont pas aussi mauvaises qu'il paraît et qu'en tout cas elles vont bientôt s'améliorer. « L'analyse semble indiquer que les émissions de gaz à effet de serre générées dans la chaîne de valeur de l'industrie des produits forestiers sont largement compensées par la séquestration », dit le rapport du NCASI. Les émissions de méthane en provenance du papier et d'autres produits forestiers qui pourrissent dans les sites d'enfouissement sont les plus importantes de l'industrie forestière canadienne, et représentaient en 2005 environ 46% des émissions de gaz à effet de serre de cette industrie. Le NCASI nous rassure en expliquant que « les émissions de méthane attribuables aux produits forestiers enfouis sont plus que compensées par le volume net de carbone stocké dans les produits forestiers déposés dans ces sites ». Dans ces sites d'enfouissement, certains produits forestiers pourrissent vite et libèrent du méthane rapidement, d'autres mettent plus longtemps à pourrir et libèrent du méthane plus lentement. Le NCASI appelle cela « séquestration ».

Quant aux « émissions évitées », elles concernent les changements que l'industrie pourrait introduire, en produisant davantage de papier recyclé ou en utilisant la génération combinée de chaleur et d'énergie. L'idée que l'industrie pourrait éviter des émissions en produisant moins de papier n'est pas mentionnée ; en revanche, le NCASI prévoit une augmentation de la consommation de produits forestiers.

En septembre 2007, la Confédération des industries papetières européennes (CEPI) a publié un cadre sur « l'empreinte carbone » de cette activité. La CEPI ne clairotne pas que l'industrie deviendra « neutre en carbone », mais elle présente une série d'arguments dont les entreprises peuvent se servir pour convaincre les consommateurs que leurs produits le sont. Comme il fallait s'y attendre, ses arguments sont semblables à ceux de son équivalente canadienne. Par exemple, la CEPI suggère à l'industrie de dire que le carbone est piégé autant dans les forêts que dans les produits de papier : « utilisez l'argument que, grâce à l'aménagement durable des forêts, les stocks de carbone des forêts restent stables ou même augmentent avec le temps, et développez cet argument ».

Si la consommation de papier augmente, c'est dû en partie au fait que les entreprises papetières trouvent constamment de nouveaux usages pour le papier et de nouvelles manières d'en consommer davantage. Lorsque ces papiers échouent dans les dépotoirs, ils pourrissent et produisent du méthane. Au lieu d'essayer de « verdier » ses activités par des arguments fallacieux sur le piégeage de carbone, l'industrie de la pâte et du papier devrait arrêter de fabriquer des ordures.

Chris Lang, <http://chrislang.org>

[index](#)

– Pourquoi il y a si peu de plantations comme puits de carbone dans le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto... pour le moment

De manière générale, on associe automatiquement les arbres à des avantages pour l'environnement, et les consommateurs semblent demander des projets de compensation « doux », plutôt que les projets de réduction des

émissions de type industriel qui ont dominé le marché du Mécanisme de développement propre (MDP). D'après les estimations, près de 40 % des crédits carbone du marché volontaire proviennent de projets concernant les arbres.

Les projets forestiers et, en particulier, les plantations établies pour fonctionner comme puits de carbone ont été les grands absents du marché du carbone « certifié », et n'ont qu'une part minuscule dans le Mécanisme de développement propre, le programme d'échange du Protocole de Kyoto.

Dans le bulletin n° 119 du WRM, Jutta Kill signalait que « dans les trois années écoulées depuis l'adoption des normes à appliquer aux projets de boisement et de reboisement et après douze tournées de candidatures, une seule plantation, située en Chine, a été enregistrée en tant que projet MDP ».

C'est une bonne nouvelle pour les populations qui luttent contre les plantations d'arbres en régime de monoculture car, si elles avaient eu du succès, ces plantations destructrices auraient été légitimées par le Protocole de Kyoto comme un prétendu « remède » au changement climatique et elles se seraient étendues davantage dans le Sud grâce aux subsides canalisés par le marché du carbone.

À l'origine de la notion de puits de carbone est l'idée que les plantations d'arbres pourraient, par photosynthèse, « compenser » les émissions de carbone en absorbant du CO₂. Or, Larry Lohmann (1) avait déjà prévenu, il y a de nombreuses années, que « le problème est de calculer de façon sérieuse et fiable 'l'équivalence' entre le carbone retenu en permanence dans les gisements fossiles, le CO₂ contenu transitoirement dans l'atmosphère, et le carbone piégé temporairement par une plantation d'arbres ou un programme national de plantation d'arbres. Personne ne sait comment le faire et, probablement, personne ne le saura jamais ».

Pourtant, de nombreux gouvernements étaient très intéressés à promouvoir ces plantations, offrant des 'crédits carbone' abondants et bon marché grâce à la rapidité de la croissance des arbres dans les pays du Sud. Alors, pourquoi ces plantations n'ont pas été unanimement adoptées comme un moyen de « compensation » ?

Une explication possible est que, si le Protocole de Kyoto reconnaît le boisement et le reboisement comme des activités valables pour éliminer les gaz à effet de serre, il établit aussi des limitations aux compensations découlant des activités dénommées LULUCF (Utilisation de la terre, changement d'affectation de la terre et sylviculture) : ces compensations ne peuvent pas dépasser l'équivalent de 1 % des émissions de l'année de base (1990) par pays et par an. En outre, les crédits de ces projets de plantation sont temporaires, et les acheteurs considèrent que cela les rend complexes et dangereux.

D'autre part, les plantations d'arbres en tant que puits de carbone sont risquées : elles peuvent brûler et libérer le carbone stocké dans les arbres, comme il est arrivé il y a peu de temps en Afrique du Sud et au Swaziland (voir le bulletin n° 123 du WRM). En plus, il existe de nombreux problèmes juridiques concernant la propriété foncière, le transfert de droits, la rédaction et la gestion des contrats, et des inconvénients d'ordre méthodologique tels que l'absence d'information sur la ligne de base, l'imprécision dans la définition de forêt, les « fuites », etc. (2)

À cela s'ajoute le plus important : l'opposition aux plantations sur place, et le soutien de cette opposition de la part des ONG au plan international, ont certainement eu de l'impact. Comme disent l'économiste Franck Lecoq et le fonctionnaire de la Banque mondiale Philippe Ambrosi dans un rapport publié en 2007 (3), « dans le MDP, les projets LULUCF se sont heurtés aux critiques de certaines parties prenantes, en particulier à celles des ONG écologistes. D'après leurs détracteurs, les projets LULUCF seraient contestables sur le plan écologique, inonderaient le marché de crédits douteux et contribueraient à provoquer des catastrophes environnementales dans le Sud, parce qu'ils favoriseraient la plantation d'essences exotiques à croissance rapide au détriment de l'aménagement forestier durable de base communautaire. Ces pressions ont abouti à limiter sévèrement la portée des projets LULUCF dans le cadre du MDP des accords de Marrakech ».

Or, deux décisions ont été prises ces derniers temps qui risquent d'attirer davantage de plantations dans le MDP. Premièrement, on a éliminé les restrictions suivant lesquelles les projets MDP de plantation d'arbres pouvaient avoir lieu uniquement dans des terres qui n'avaient pas été boisées après 1990. Cette restriction, établie à l'origine pour éviter que le MDP encourage l'abattage des forêts pour les remplacer par des monocultures, a été éliminée par le Conseil d'administration du MDP. Avec ce changement, le MDP deviendra bien plus attrayant pour les entreprises de plantation et de grandes étendues de plantations industrielles dont la gestion est controversée deviendront éligibles (voir le bulletin n° 119 du WRM : <http://www.wrm.org.uy/bulletin/119/CDM.html>). Le second changement vient d'être décidé à Bali, lors des négociations sur le climat. Il augmente les dimensions des projets de plantation d'arbres qui peuvent être candidats au MDP, simplifie les démarches et diminue les exigences en matière d'évaluation des impacts écologiques et sociaux. Ce sera encore un encouragement supplémentaire pour que les entreprises de plantations essaient d'accéder au MDP.

Un autre point qu'il convient de mentionner est que, si un seul projet de plantation a été enregistré en tant que projet de boisement et de reboisement du MDP, les entreprises de plantation ont découvert une autre voie d'accès au MDP : en tant que projets énergétiques, et non comme puits de carbone. V&M do Brasil, dont les plantations sont à Minas Gerais, au Brésil, a emprunté cette voie et tire profit du MDP sans figurer comme un projet de plantation. Dans le cas de V&M, le meurtre d'un paysan commis par les gardes de sécurité à l'intérieur des plantations n'a pas suffi à faire révoquer l'enregistrement MDP (voir le bulletin n° 119 du WRM, <http://www.wrm.org.uy/boletin/119/Brasil3.html>).

Pour l'instant donc, il y a eu très peu de plantations en tant que puits de carbone dans le cadre du Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto, mais les tendances récentes pourraient changer cette situation et rendre nécessaire de redoubler la vigilance et la résistance.

(1) The carbon shop: planting new problems, <http://www.wrm.org.uy/plantations/material/carbon.html>

(2) Markets for LULUCF Credits, http://www.climatefocus.com/newspubs/downloads/publications/LULUCF_markets.pdf

(3) The Clean Development Mechanism: History, Status, and Prospects, <http://earthmind.net/labour/briefing/docs/reep-2007-cdm.pdf>

Article fondé sur des commentaires de Jutta Kill, FERN (jutta@fern.org), Kevin Smith, Carbon Trade Watch (kevin@carbontradewatch.org) et Larry Lohmann, The Corner House (larrylohmann@gn.apc.org), et sur les documents de référence.

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS

– Les défenseurs de la nature traités en délinquants

Le Sommet des communautés criminalisées pour avoir défendu la nature a eu lieu à Quito en novembre dernier. Les poursuites font partie d'une stratégie visant à étouffer toute manifestation contre les activités extractives des transnationales en Équateur. On dirait que n'importe qui peut être accusé, pour peu qu'il se prononce contre l'irrationalité de l'économie mondiale.

La plupart des cas de ce genre ont lieu dans les dernières zones de forêt tropicale qui restent dans le pays, où se trouvent aussi les ressources minières et pétrolières. Dans cette réunion ont été analysées les circonstances des cas de poursuites injustes, de plus en plus nombreuses, chez les populations indigènes et paysannes qui s'opposent aux activités d'extraction des entreprises nationales et transnationales.

La rencontre de Quito a été le premier pas pour « montrer à l'opinion publique nationale et internationale l'escalade

des persécutions politiques, judiciaires et parajudiciaires contre des leaders sociaux qui défendent la nature et la vie face à un modèle de développement économique qui viole les droits », comme énoncé dans la convocation du sommet. En Équateur, les actions contre les paysans ont eu lieu dans le Nord, dans la région subtropicale d'Intag et, dernièrement, dans le Sud du pays, dans la région amazonienne.

Quelques-uns des présents ont l'air soulagés, probablement parce qu'ils voient qu'ils ne sont pas les seuls à se retrouver dans cette situation. Ce monde fait de policiers, tribunaux, enquêtes, sentences, juges, avocats et procureurs a été une surprise pour eux. Certains sont devenus experts en législation et en procédure pénale, ce qui n'est pas étonnant : une seule personne fait parfois l'objet de dix, quinze et même vingt procès.

Dans cette situation se retrouvent Tarquino Cajamarca, du canton Limón Indanza de la province amazonienne de Morona Santiago, persécuté par Sipetrol, l'entreprise qui gère le projet Hidroabánico ; Rodrigo Aucay, d'El Pangui, dans la région amazonienne de Zamora Chinchipe, persécuté par l'entreprise minière Corrientes Resource, qui appartient à la société canadienne Ecuacorrientes ; Polibo Pérez, de la zone subtropicale d'Intag, persécuté par l'entreprise minière canadienne Ascendant Copper. Des témoignages sur ces cas ont été entendus au cours de la réunion. D'après les organisations pour les droits de l'homme, le délit le plus grave de ces trois leaders communautaires reconnus et respectés dans leurs régions d'origine est d'avoir été les contestataires les plus fermes des activités des transnationales. Malheureusement, il ne s'agit pas de cas isolés.

La défense de ces trois personnes et de tous les paysans accusés coûte très cher, en termes économiques mais aussi en efforts physiques et psychologiques. Il ne suffit pas de payer les honoraires des avocats ; les accusés doivent parcourir d'énormes distances pour se rendre aux audiences. Beaucoup d'entre eux habitent dans des régions lointaines, où la délinquance n'existait pratiquement pas avant l'arrivée des transnationales. Ces personnes sont maintenant victimes d'un modèle de développement tout à fait étranger à leur mode de vie et à leur vision du monde. Certains ont été en prison, d'autres ont dû se cacher pendant des jours ou des semaines, quittant leurs familles et leurs activités quotidiennes, pour éviter d'être arrêtés. Tarquino Cajamarca, de Limón Indanza, fait l'objet d'un mandat d'arrestation.

La défense est difficile. Dans bien des cas, la plainte n'est pas portée directement par les entreprises ou par des personnes qui ont des rapports visibles avec elles, mais par des gens payés pour porter faux témoignage et pour accuser un leader paysan d'un délit quelconque, que ce dernier n'a pas commis. Dans certains procès, les témoignages des divers témoins étaient identiques, ce qui montrait qu'ils répétaient un texte qu'on leur avait donné au préalable. La Commission oecuménique des droits de l'homme (CEDHU) et la Fondation régionale d'assistance en droits de l'homme (INREDH), les deux ayant leur siège à Quito, possèdent toute la documentation concernant de nombreux cas semblables. D'après un membre d'INREDH, on est en train d'inclure les paysans dans des listes noires. On leur vole du matériel de travail, des ordinateurs par exemple, pour immobiliser les organisations de revendication sociale. L'Unité de recherches de la CEDHU a rapporté en outre de nombreux cas d'agressions de la part de personnes appartenant aux entreprises d'extraction ou payées par elles : menaces de mort, persécution, agressions physiques, harcèlement, calomnies et bien d'autres.

Mais les accusés de délits communs qu'ils n'ont pas commis sont de plus en plus nombreux, ce qui rend nécessaire et urgent de prendre des mesures. Un nombre alarmant de leaders communautaires et de paysans est dénoncé par les entreprises en réponse à la résistance opposée par quelques communautés à leurs activités pétrolières, minières ou autres dans des zones de forêt tropicale. D'après l'Unité de recherches de la CEDHU, les actions en justice dépassent la centaine et les accusés sont bien plus nombreux, puisque la plupart du temps il s'agit de procès multiples, c'est-à-dire contre plusieurs personnes à la fois. Toutes ces personnes savent très bien pourquoi elles s'opposent à ces activités économiques : « Qui a tiré profit de ces 30 années d'exploitation du pétrole ? Les rues des pays du Nord sont de plus en plus belles et bien éclairées, tandis qu'à Lago Agrio (une ville pétrolière de l'Amazonie équatorienne) les gens sont toujours dans le noir et, pire encore, malades de cancer et de pollution », dit Humberto Cholango, président d'Ecuadoranari. De nombreuses populations affirment qu'elles ne veulent pas subir le même sort et

s'opposent à l'extraction des ressources naturelles dans leurs régions. La résistance contre l'industrie minière est manifeste en Intag, Pacto, El Pangui, Napo, Machala et à d'autres endroits du pays.

« Les peuples ont été enfantés par la terre mère et c'est pour cela qu'il faut la défendre », dit Cholango. « Mais sans violence », précise Esperanza Martínez, présidente d'Acción Ecológica, organisation présente au sommet. « La non-violence est une arme beaucoup plus puissante et, en tant que défenseurs de la nature, nous n'en connaissons pas d'autre », ajoute-t-elle. Or, parmi les délits dont on accuse les leaders et les paysans figurent le sabotage et le terrorisme, les atteintes à la sécurité de l'État, la rébellion, les attentats contre des fonctionnaires, l'apologie du délit, l'association illicite, les délits contre la propriété, comme le vol, et les délits contre les personnes, comme l'enlèvement. Ces accusations ont pour but de dissimuler la résistance populaire et, en passant, d'éliminer ou de neutraliser les personnes qui s'opposent le plus fortement aux activités des entreprises dans leurs territoires. Des paramilitaires ou des mercenaires sont embauchés pour faire le sale boulot, comme c'est arrivé à maintes reprises en Équateur.

Dans la région subtropicale d'Intag, sur les 15 procès intentés par l'entreprise minière canadienne Ascendant Copper, quatre ont abouti à l'acquittement des villageois injustement accusés. « La justice nous a donné raison », dit Robinson Guachagmira, qui a exposé à Quito le cas de l'Intag. « J'ai été moi-même en prison pendant huit jours, les jours les plus mauvais de ma vie, où je me consolais en pensant que ce sacrifice allait peut-être contribuer à garder intacts l'environnement et les forêts de ma région pour les générations futures ». Plus de 90 personnes de la région nord-ouest de l'Intag ont subi des accusations arbitraires de ce genre.

D'après Raúl Moscoso, un avocat défenseur des causes sociales qui était présent au sommet, « les actions de résistance des communautés sont des actes politiques ». Me Moscoso est l'auteur de la première version du projet de Loi d'Amnistie pour les cas de ce genre. La rédaction de ce projet de loi et la formation d'un réseau international de personnes affectées pour éviter l'affrontement isolé et individuel des accusations est l'une des solutions proposées au grave problème des poursuites contre les paysans ; une autre est la proposition de mesures de mobilisation collective. En proposant la Loi d'Amnistie, qu'on a réussi le jour même du sommet à remettre à Alberto Acosta, président de l'assemblée constituante, et au Procureur général de la Nation, on entend protéger les personnes qui participent à des actions de résistance communautaire en exécution ou à exécuter. L'amnistie générale devrait être applicable aussi à des cas individuels, et inclure les cas de responsabilité civile.

Malheureusement, la situation de l'Équateur n'est pas unique : la même chose arrive dans d'autres pays latino-américains, autour des industries extractives ou de l'agro-industrie, comme dans le cas de la culture massive du soja au Paraguay ou du palmier africain en Colombie, où les entreprises font appel aux plaintes et aux actions en justice contre la population paysanne afro-colombienne pour faire taire tous ceux qui veulent empêcher le développement des industries dans les terres communautaires. Au Guatemala également, sept indigènes Maya Mam ont subi des procès, cette fois accusés par l'industrie minière. « L'entreprise prétend, par cette accusation fabriquée, affaiblir le mouvement social contre les mines et pour les droits de la population dans la municipalité de San Miguel Ixtahuacan, tout en développant son activité dans la région et en déstructurant les organisations qui s'opposent à l'exploitation minière », d'après l'organisation guatémaltèque Derechos en Acción.

DERNIÈRE MINUTE : Le problème de la criminalisation de la contestation sociale fait actuellement la une en Équateur, du fait que la femme préfet de la province amazonienne d'Orellana a été arrêtée, accusée d'avoir organisé la manifestation sociale qui a culminé le 29 novembre à Tiguino et Dayuma. Vingt-deux autres personnes ont été détenues avec elle. Leurs délits ont consisté à réclamer le goudronnage d'une route, la distribution d'eau et d'électricité, et la réparation des dommages écologiques et sanitaires provoqués par l'extraction de pétrole. La province est en état d'urgence et on y a décrété le couvre-feu. De son côté, à l'occasion de divers événements publics le président Correa a parlé de la même manière de la contestation sociale, qualifiant les écologistes de gauchistes, de romantiques, d'enfantins et même de terroristes, ignorant le fait que la contestation provient de la population et non des « écologistes ». Derrière la colère du président se cache l'intention d'exploiter coûte que coûte les mines et le

pétrole, en une quête désespérée de ressources, après s'être présenté à maintes reprises comme « ami de la population autochtone », qui sera la plus affectée. Le président semble ne pas aimer beaucoup la résistance sociale légitime suscitée par les résultats des 30 années d'exploitation pétrolière en Amazonie, où la pauvreté et l'abandon persistent malgré toutes les promesses des entreprises.

En conclusion, nous pouvons signaler qu'il faut que les leaders et les paysans affectés s'unissent, au plan national et international, et qu'on donne une réponse appropriée au problème de la criminalisation de la part des institutions de l'État, pour éviter que cette situation persiste ; de même, il faut des instruments, comme la loi d'amnistie, qui empêchent les transnationales et l'État lui-même de harceler la population. N'importe quel défenseur de l'environnement, des forêts tropicales et des droits de l'homme risque d'être accusé de sabotage, de terrorisme, de vol, d'enlèvement, d'injures, d'incendie, de lésions ou d'association illicite, mais n'oublions pas que, quoi qu'il arrive, la défense des droits reste la responsabilité de tous.

Guadalupe Rodríguez, campagne Selvas Tropicales y Derechos Humanos, Salva la Selva, Amérique latine, adresse électronique: guadalupe@regenwald.org, www.salvalaselva.org, www.activistas.nireblog.com.

[index](#)

- Inde : l'application de la Loi sur les Droits forestiers tribaux de 2006

Le ministre des Affaires tribales de l'Inde a promis au parlement du pays, le 7 décembre 2007, que la Loi sur les droits forestiers tribaux approuvée par cet organe en 2006, serait mise en application à partir du 1er janvier 2008.

Les membres des tribus de l'Inde sont environ 90 millions ; la plupart d'entre eux sont appelés Adivasi. Ils ont vécu surtout de la forêt de façon durable, et cette loi pourrait garantir leurs droits. Au cours des 60 dernières années, près de 30 millions ont été déplacés de leurs foyers et privés de leurs moyens de subsistance par des projets de « développement ».

La nouvelle loi reconnaît, pour la première fois, que les Adivasi et d'autres populations forestières traditionnelles, qui ne possédaient pas auparavant de titres de propriété sur leurs maisons ou leurs champs, avaient le droit formel de vivre dans la forêt et de subsister à leur manière.

Or, l'application de la loi a été reportée pendant des mois, et elle a même été contestée par des annonces à la télévision où l'on voyait des enfants portant des pancartes et réclamant que les Adivasi soient déplacés des forêts pour protéger ces dernières.

Le Premier ministre Manmohan Singh et le leader du parti du Congrès Sonia Gandhi considèrent maintenant si l'Inde va décider rapidement que d'innombrables habitants autochtones des forêts soient déplacés de leurs foyers dans 600 réserves, sans préciser quels sont leurs droits, ou si l'Inde va d'abord, en application de cette nouvelle loi, définir leurs droits avant de décider si et comment ils peuvent être déplacés. Faire en quinze jours la démarcation des « habitats faunistiques critiques » dans les 600 réserves constituerait une violation des procédures requises et risquerait de déplacer des millions de personnes.

La loi prévoit la procédure légale appropriée pour l'établissement des habitats faunistiques critiques, pour que la réinstallation de ceux qui les habitent puisse se faire uniquement avec le consentement préalable des communautés concernées et moyennant des compensations convenues, sur la base des droits dûment établis. En outre, les engagements internationaux pour la protection de la diversité biologique exigent que les communautés autochtones et locales jouent un rôle semblable et qu'elles participent à l'utilisation durable et à la conservation de la diversité biologique.

On ne sait pas encore ce que le gouvernement de l'Inde va décider avant la fin de l'année au sujet de l'expulsion éventuelle des communautés forestières autochtones. Le 13 décembre 2007, le programme Forêts et Diversité biologique des Amis de la Terre International, le WRM et plusieurs autres organisations écologistes ont demandé au Premier ministre et à Sonia Gandhi, présidente de la coalition gouvernante UPA, de veiller à ce que la Loi sur les Droits forestiers soit dûment appliquée.

Quoi qu'il en soit, le processus de légalisation des droits coutumiers et traditionnels des Adivasi de vivre dans la forêt, de cueillir des produits de la forêt et de pratiquer l'agriculture de subsistance ne sera pas facile, puisque plusieurs élites et groupes qui profitent du tourisme dans les réserves aimeraient garder leur emprise sur la forêt. De nombreuses manifestations des organisations pour les droits forestiers réunies dans la Campagne pour la Survie et la Dignité ont lieu dans plusieurs États de l'Inde, contre les expulsions forcées et pour que la nouvelle loi soit dûment appliquée.

Comme dit cette loi, la reconnaissance des droits des habitants autochtones des forêts est nécessaire pour corriger l'injustice historique dont ils ont été victimes. Ceci est vrai non seulement en Inde mais dans le monde entier.

Ville-Veikko Hirvela, adresse électronique : villeveikkoh@gmail.com.

[index](#)

– Mékong : la MRC se trompe de cible

Les vieux projets de barrages sur le cours inférieur du fleuve Mékong ont été réactivés ces derniers temps. D'après les communiqués de presse de l'ONG thaïlandaise TERRA, les gouvernements du Laos, du Cambodge et de la Thaïlande ont autorisé des entreprises thaïlandaises, malaises et chinoises à conduire des études de faisabilité pour la construction de six grands barrages hydroélectriques. Il y a dix ans, ces projets avaient été rejetés en raison de leur coût élevé et des risques qu'ils comportaient pour l'environnement.

La Commission pour le Mékong (MRC) a l'obligation de protéger le fleuve. D'après TERRA (voir les communiqués de presse sur http://www.wrm.org.uy/countries/Thailand/MRC/Mekong_Mainstream_dams_media.pdf et www.wrm.org.uy/countries/Thailand/MRC/Press_Release_12_Nov.pdf), « suivant l'Accord du Mékong de 1995, la MRC doit 'faire tout son possible pour éviter, minimiser et atténuer les effets nuisibles sur l'environnement... du développement et de l'utilisation des ressources hydriques du bassin du Mékong' (article 7) ». En 2003, lors du 6e symposium technique de la Commission pour le Mékong, les chercheurs avaient conclu que « tout barrage sur le Mékong... pourrait être désastreux pour la pêche ». Pourtant, d'après TERRA la MRC est restée remarquablement silencieuse, et cette organisation est d'avis que « bien que la MRC ait été créée pour surmonter les antagonismes passés dans la région du Mékong, elle reste dominée par les intérêts nationaux de ses pays membres, centrés exclusivement sur les bénéfices économiques ».

Environ 175 organisations internationales et locales, dont le WRM, ont signé une lettre adressée au président du secrétariat de la MRC et aux institutions qui financent actuellement cette commission, où elles manifestent leur préoccupation face au projet de construction de six barrages hydroélectriques sur le bas Mékong et à « l'échec de la Commission internationale pour le Mékong à faire respecter l'Accord de 1995 en ce moment critique » (voir la version intégrale de la lettre sur http://www.wrm.org.uy/countries/Thailand/MRC/Letter_%2012_November.pdf).

Au lieu de répondre aux graves questions soulevées dans la lettre, la réaction de la MRC a été de se mettre à vérifier si les organisations signataires existaient vraiment. La MRC a sans doute le droit de ce faire, mais elle devrait au moins le faire comme il faut.

Le WRM a reçu un message de la MRC (signé par Lieven Geerinck) qui disait que « la Commission pour le Mékong

prend très au sérieux les affirmations » et que « la liste des organisations signataires du document joint est très importante, quoique nous ayons trouvé quelques agences peu compétentes en la matière (par exemple, www.proyectoqato.org). Nous croyons vraiment à la communication authentique. Pourriez-vous confirmer que votre organisation a signé la lettre jointe ? » (Voir le message de la MRC sur http://www.wrm.org.uy/countries/Thailand/MRC/MRC_Message.html.)

La MRC semble avoir commis une grosse erreur en supposant que Proyecto Gato est une organisation « peu compétente en la matière ». Si elle s'était donné la peine de chercher sur Google « Jan Cappelle » (le signataire de la lettre) et « Proyecto Gato », elle aurait compris qu'il ne s'agit pas d'une organisation pour la défense des chats ('gato' veut dire 'chat' en espagnol), et elle aurait su qu'il s'agit en revanche d'une organisation directement concernée par le problème des barrages dans la région.

Cette erreur n'était pas la seule. Le communiqué de presse et le briefing étant publiés par TERRA, une organisation qui s'occupe de la question depuis des années, la MRC aurait dû s'adresser à elle et non à quelques-uns des signataires de la lettre pour leur demander s'ils l'avaient signée ou non ou s'ils étaient ou non « compétents en la matière ».

La MRC devrait agir comme il sied à une institution supposée sérieuse et répondre à la demande de fournir « quelques indications sur la supervision professionnelle et l'évaluation technique des projets de barrage », et de donner des informations sur sa « principale stratégie de coordination de tous les projets hydroélectriques dans le bassin du Mékong pour veiller à la mise en œuvre de solutions durables ou de mesures alternatives ».

Qu'a fait la MRC pour garantir que les barrages construits depuis 1995 dans la région du Mékong ne violent pas les droits fondamentaux de l'homme ou ne provoquent pas la destruction de l'environnement ? Qu'a-t-elle fait au sujet des effets nuisibles des barrages construits avant 1995 ?

Les organisations civiles du Mékong attendent toujours la réponse de la MRC à ces questions.

[index](#)

– Le projet de loi de la Thaïlande sur les forêts communautaires : pour qui est-il bon d'après le gouvernement militaire ?

L'Assemblée législative nationale (ALN) établie après le coup militaire de l'année dernière en Thaïlande et qui doit être dissoute après les élections générales du 23 décembre, a approuvé sur son lit de mort le tant attendu projet de loi sur les forêts communautaires. Pourtant, au lieu de consolider les droits constitutionnels de toutes les communautés de gérer leurs zones boisées, l'ALN a choisi d'exclure celles qui habitent à l'extérieur des « zones de conservation » de la participation à la gestion des forêts.

Au lieu d'accepter la vérité du fait que les populations thaïlandaises ont maintenant dix-huit années d'expérience dans la gestion communautaire des forêts après l'interdiction des concessions d'exploitation forestière, la plupart des politiciens et des membres de l'ALN continuent de voir les villageois comme des destructeurs des forêts. Les informations partiales et les analyses superficielles des problèmes ont suscité la crainte et les soupçons chez le public thaïlandais. Deux manières seulement sont proposées pour résoudre le problème de la destruction des forêts. La première est de définir des zones de conservation (article 3) où les gens ne sont pas autorisés à vivre. « Zones de conservation » veut dire « parc national, refuge de faune, zones de chasse interdite, comme prévu par les lois respectives, ou d'autres zones qui sont des bassins hydrologiques, ou des zones qui ont une valeur écologique et qu'il faut conserver en application des réglementations ministérielles ». La deuxième consiste à approuver des lois qui donnent aux fonctionnaires étatiques le pouvoir exclusif d'appliquer des amendes en cas de destruction forestière.

Malgré ces points de vue démodés, les communautés ont tiré des enseignements de la crise provoquée par la dégradation des forêts, qui a porté de graves atteintes à leurs moyens de vie à un endroit où les populations agricoles dépendent de la nature. Les communautés qui avaient contribué dans le passé à la destruction des forêts ont maintenant choisi de les préserver. Il est évident qu'elles ne peuvent aménager les forêts convenablement que si la société reconnaît leur rôle et que si elles peuvent faire leurs propres choix économiques, politiques et sociaux. Dans ce cas, elles pourront gérer la forêt en se servant d'instruments formels et informels, suivant les caractéristiques des zones et la situation du groupe et de la communauté. Plusieurs groupes extérieurs ont organisé un processus d'apprentissage, qui inclut des enseignements sur les problèmes rencontrés par une communauté déterminée et l'échange de connaissances entre des communautés différentes, complétés par des informations et des nouvelles venues de l'extérieur.

La gestion communautaire des forêts ne se voit pas avantagée par une approche juridique qui vise à fixer les limites des divers types de forêts pour que l'État puisse les gérer plus facilement, en les divisant en zones suivant les responsabilités des différentes unités gouvernementales. Au contraire, la gestion des forêts communautaires ne distingue pas de façon stricte les zones agricoles, les zones d'habitation et les zones boisées, et ne définit pas strictement non plus à qui appartiennent les champs et les forêts.

La gestion des forêts communautaires de la Thaïlande a commencé avec des communautés installées à l'intérieur et à l'extérieur des forêts de conservation. Cela reflète une conscience accrue du fait que la gestion efficace des forêts dépend d'un processus d'apprentissage et de renforcement au sein de la communauté. Les communautés ont la capacité nécessaire pour gérer les forêts, et sont disposées à le faire, dans des limites qui ont été convenues avec elles en fonction des conditions sociales et environnementales, économiques et politiques.

La version du Projet de Loi sur les forêts communautaires proposée par la population part de l'idée qu'il faut tirer des enseignements de la pratique de la foresterie communautaire. La gestion communautaire des forêts mérite d'être soutenue pour élargir l'étendue des forêts naturelles en Thaïlande, au lieu de faire des plantations commerciales d'arbres dans les forêts des réserves nationales, et de reboiser des zones dégradées ou des terres domaniales et des zones humides que les projets de développement sont en train de détruire. Les forêts communautaires devraient être autorisées surtout dans les zones de conservation, qui risquent constamment d'être détruites par l'exploitation illégale, avec la complicité de fonctionnaires et de riches individus. Ces régions ont été maintenues hors de portée des lois et dans l'ombre de la corruption par des fonctionnaires gouvernementaux qui ne cherchent jamais que leur propre profit. L'ALN a-t-elle considéré le fait que les communautés établies dans les zones de conservation et autour d'elles ont joué un rôle important, en protégeant les forêts voisines, et que beaucoup de leaders communautaires ont été assassinés lorsqu'ils protégeaient les forêts dans bien des régions ?

L'expansion des zones de conservation faite par l'État dans les forêts fertiles qui restent concerne précisément les zones qui ont été protégées par les communautés. Au lieu de les récompenser en leur faisant confiance, le projet de loi sur les forêts communautaires les a privées de leur droit de gérer ces forêts, sous prétexte qu'elles sont installées à l'extérieur des zones de conservation. L'installation des villages à l'extérieur des zones de conservation est le résultat d'une négociation entre les communautés et l'État. Les gens ont demandé que leurs villages et leurs fermes établis de longue date ne soient pas inclus dans les zones de conservation, tout en acceptant que leurs forêts communautaires soient intégrées dans les zones de conservation gouvernementales. L'intention était bonne : les gens espéraient que leurs forêts seraient bien soignées si elles étaient gérées conjointement par la communauté et par l'État. Or, elles ont beaucoup souffert en voyant qu'après avoir cédé leurs forêts communautaires pour qu'elles appartiennent aux zones de conservation, ces forêts étaient détruites encore plus vite. La communauté n'avait aucun moyen d'arrêter l'abattage et, en même temps, elle était empêchée d'utiliser la forêt.

Cette situation a suscité aussi davantage de conflits graves entre l'État et les communautés. Au bout du compte, la société et les communautés thaïlandaises n'ont vu qu'une aggravation de la destruction forestière pratiquée par des groupes d'investisseurs et des fonctionnaires gouvernementaux. À l'avenir, elles se retrouveront fortement appauvries

du fait d'avoir été écartées de la forêt dont elles dépendaient. Qui va en assumer la responsabilité, une fois que le gouvernement militaire aura envoyé la Loi sur les forêts communautaires aux politiciens d'avant qui retourneront après les élections de ce week-end ?

Sayamol Kaiyoorawong. L'auteur de cet article a travaillé en faveur de la version du Projet de Loi sur les forêts communautaires rédigée par la population. Elle est directrice d'Environmental Awareness Building, organisation de la province de Trang, en Thaïlande du Sud. L'article a été publié d'abord en thaïlandais, en décembre 2007, par le Prachtaam News Network (www.newspnn.com).

[index](#)

LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

– Chili : ce qu'on ne dit pas du travail forestier

Le développement du secteur forestier du Chili se caractérise par la grande inégalité de la distribution de la richesse générée par cette industrie. Les groupes économiques propriétaires de ces entreprises que tous les Chiliens et Chiliennes subventionnent génèrent des fortunes, tandis que la population regarde comment sont méprisés ses efforts et ses ressources sans recevoir en retour des bénéfices réels.

Les dommages économiques qui découlent des catastrophes environnementales sont assumés par les personnes affectées (comme à Río Mataquito et Río Cruces, en Valdivia, où l'eau a disparu dans des zones nettement forestières, etc.). De leur côté, l'État et l'entreprise font la sourde oreille au sujet des dégâts que provoquent leurs plantations de pins et d'eucalyptus dans les communautés voisines, majoritairement mapuche.

On cache à l'opinion publique les conditions du travail forestier et les travailleurs eux-mêmes, qui semblent invisibles. Les médias, qui pourraient divulguer les nombreux problèmes auxquels ils se heurtent, dans le travail mais aussi d'ordre physique et psychologique, n'ont pas de contact avec eux. Dans d'autres secteurs, comme celui des mines ou du transport commercial, les travailleurs se trouvent dans des zones urbaines ou peuplées, et les médias parlent plus facilement d'eux parce qu'ils sont plus près. En revanche, le travail forestier se fait en général dans des régions éloignées et d'accès difficile et, de plus, dans des parcelles forestières privées. À cela s'ajoute la faible capacité d'organisation des travailleurs, due au fait qu'ils sont embauchés par de petits entrepreneurs et sous-traitants.

N'ayant plus accès à des ressources naturelles qui ont subi les effets des plantations forestières, comme l'eau, qui devient de plus rare autour des plantations, les paysans et les Mapuche pauvres s'en vont vers les villes, où ils s'installent dans les banlieues pauvres et grossissent le nombre de ceux qui dépendent de l'aide sociale.

D'autre part, la circulation des nombreux poids-lourds qui transportent le bois abîme les routes et les ponts et ces dégâts retombent directement sur les petits horticulteurs qui, empêchés de porter leurs produits aux centres de consommation, finissent souvent par les perdre. Ainsi, les coûts ne sont pas supportés par les entreprises mais par toute la population chilienne qui est celle qui fournit l'argent pour payer la réparation des voies endommagées.

Les travailleurs forestiers sont payés en fonction du rendement, mesuré en mètres cubes, mais il arrive que les entreprises manipulent les chiffres, comme dans le cas des Entreprises de Services Forestiers (Emsefor), qui donnent aux travailleurs des informations fausses sur le calcul des salaires à payer.

Il n'y a pas d'information sur le chiffre réel des accidents de travail, parce que les accidents mineurs (coups, foulures, blessures qui ne requièrent pas de soins majeurs), qui sont fréquents, sont traités en dehors du système officiel, généralement dans des cliniques privées ou par des médecins particuliers, et ne sont pas déclarés. Les entreprises font cela pour ne pas augmenter la moyenne des accidents du travail, car cela ferait monter le coût des assurances.

Le régime de travail, qui oblige les chefs de famille à rester éloignés de leurs foyers pendant 12 jours pour avoir ensuite 3 jours de repos, ne facilite pas le maintien de rapports familiaux convenables et conspire contre la stabilité des foyers.

Les travailleurs sont en contact avec des plantations qui viennent d'être arrosées de pesticides, herbicides et fongicides ; les entreprises ne se soucient pas de les soumettre à des examens médicaux réguliers, et ils ne reçoivent pas toutes les informations nécessaires sur les risques auxquels ils sont exposés.

La preuve la plus claire des répercussions de ce modèle de développement se trouve dans les indices de pauvreté et de développement humain des régions consacrées surtout au travail forestier, comme la huitième région et la province de Malleco de la neuvième région du Chili.

Bien entendu, l'exploitation forestière génère des profits en abondance, mais il convient de se demander de quel genre de richesse il s'agit, quelle est la part qui revient à ceux qui contribuent à la produire (les travailleurs forestiers tels que les scieurs, les ébrancheurs, les divers opérateurs, les transporteurs, les mécaniciens, etc.) et combien rentre dans les coffres de groupes économiques sans scrupules, tandis que tous les Chiliens paient les frais de cette industrie.

Il n'y a pas de doute que ceux qui s'appauvrissent sont plus nombreux que ceux qui sortent de la pauvreté grâce au travail forestier. Le prétexte utilisé par les gouvernants et les entreprises pour promouvoir l'exploitation forestière dans les régions les plus pauvres du Chili est la création d'emplois, mais en réalité c'est le contraire qui arrive. L'industrie forestière a fait disparaître des emplois indépendants, bien payés, où les travailleurs doivent s'efforcer mais obtiennent des revenus suffisants et sont libres, sans atteintes graves à l'environnement ; c'est ce qui arrive dans la pêche artisanale, le tourisme et l'agriculture. En échange, l'industrie forestière a créé des emplois mal payés, dangereux, proches de l'esclavage, et qui ont un fort impact sur l'environnement.

Quel genre d'emplois voulons-nous ? Quel genre d'emplois veulent nos gouvernants pour nous ? Apparemment, ces derniers ne s'en soucient pas, tant qu'ils pourront conserver les leurs.

Red de Acción por los Derechos Ambientales (RADA), adresse électronique : radatemuko@googlegroups.com.

[index](#)

– Chili : la valeur nulle du label CERTFOR sur les plantations d'arbres

La plupart des plantations des entreprises forestières chiliennes sont certifiées, certaines par le FSC et la plupart par CERTFOR (affiliée au PEFC). En chiffres ronds, le FSC a certifié près de 350 000 hectares, tandis que CERTFOR a certifié environ 1 600 000 ha. Vu l'importance de CERTFOR au Chili, il convient de l'analyser de façon plus détaillée.

La première chose qui attire l'attention est le nombre d'hectares certifiés par cette entreprise, qui équivaut à presque 80 % de la superficie plantée du pays. Cela veut dire que les entreprises certifiées sont les principales responsables de la plupart des problèmes environnementaux associés aux plantations que l'on a constatés au Chili : destruction de la forêt indigène, dégradation des ressources hydriques en quantité comme en qualité, effets négatifs sur les sols, la flore et la faune.

Ces plantations ont eu également de graves répercussions sociales : occupation de territoires mapuche, répression, criminalisation, migration, perte d'emplois, mauvaises conditions de travail, maladies associées à l'utilisation de produits agrochimiques toxiques.

Il faut signaler qu'il n'a pas été facile de trouver des informations sur ces entreprises certifiées. On a finalement réussi à obtenir les grands chiffres mentionnés dans les paragraphes suivants, mais il n'a pas été possible de découvrir des renseignements précis sur la situation et les dimensions des diverses propriétés, car aucune de ces entreprises n'en fait mention sur sa page web.

Un autre fait remarquable est qu'un seul groupe économique (Grupo Arauco) possède plus d'un million d'hectares de plantations de pins et d'eucalyptus certifiées par CERTFOR. Ce groupe est constitué par les entreprises Bosques Arauco (289 000 ha), Forestal Celco et Forestal Cholguán (550 000 ha) et Forestal Valdivia (252 000 ha).

Un autre grand groupe économique – Grupo Matte, propriétaire de Forestal Mininco – possède entre 550 000 et 600 000 ha certifiés par CERTFOR.

En plus des effets négatifs accumulés de leurs plantations (un aspect qui semble n'avoir aucune importance pour les certificateurs), ces deux grands groupes ont un long dossier d'atteintes à la société et l'environnement. Dans un article publié dans le n° 120 du présent bulletin (« Chili : un mensonge qui crève les yeux ») nous en avons résumé plusieurs. Nous avons dit, par exemple, que « dans la période de l'année où la demande de main-d'œuvre est la plus forte, l'entreprise forestière Mininco emploie seulement 19 personnes de la commune [lesquelles] reçoivent en outre une rémunération très faible. [...] Comme dans d'autres régions du pays, les énormes profits qu'elles font se traduisent par la perte de la qualité de vie des gens de la zone : 33,8 % de la population vivent entre la pauvreté et l'indigence ».

D'autre part, « L'activité agricole a diminué de 22 % au cours des 10 dernières années, et un peu plus de 1 400 personnes ont été forcées d'émigrer vers les villages [...]. L'une des raisons est le manque d'eau, car les plantations ont asséché les sols. Chaque été, la municipalité doit distribuer de l'eau dans des camions pour la consommation domestique ».

« Le manque d'eau s'accompagne du problème de la contamination par des produits agrochimiques toxiques. Les voisins des secteurs ruraux Porvenir Bajo et Porvenir Alto ont des problèmes graves à cause des fumigations de l'entreprise forestière Comaco. Les produits toxiques sont surtout des herbicides (glyphosate et simazine) que l'on applique par des moyens mécaniques ou manuellement avant la plantation et à divers moments de la première étape de la croissance des arbres, et qui polluent les fleuves, les ruisseaux et les canaux. »

Les travailleurs qui réussissent à se faire embaucher par ces entreprises certifiées ont eux aussi des problèmes. Dans un article de presse récemment publié (15-11-07) on lit que « des travailleurs forestiers de la province d'Arauco, en Curanilahue, accusent Forestal Arauco d'interventionnisme dans les syndicats, de ne pas respecter ses engagements ni ses obligations, d'avoir gravement appauvri la province ». Ce qui est encore plus grave est qu'un mouvement organisé en mars dans la zone d'Arauco « pour lancer les négociations entre les travailleurs sous contrat et les holdings forestiers (Bosques Arauco, Forestal Mininco) [...] s'est soldé par la mort d'un travailleur ».

En outre, ces entreprises sont responsables de la criminalisation de l'opposition et des longues peines de prison infligées aux opposants. Le 15 juin 2007 cette règle a eu une exception : pour la première fois, une entreprise forestière (Mininco) a perdu un procès contre un villageois mapuche, José Cariqueo. Il faut pourtant signaler que José Cariqueo a subi pendant cinq ans les poursuites et l'emprisonnement en raison des accusations fausses de Mininco.

En définitive, en délivrant son label à ces entreprises, CERTFOR est en train de certifier sa propre mort.

Article rédigé à partir d'informations tirées de : Mapuexpress. Trabajadores Forestales denuncian a Empresa Arauco del Grupo Angelini, 15/11/07, <http://www.mapuexpress.net/?act=news&id=2185> ; Pehuén. Mapuche gana juicio a forestal Mininco, 15/6/07, <http://www.pehuen.org/mapuche-gana-juicio-forestal-mininco> ; El Quinto Infierno. Amplia gama de actividades en Santiago y regiones por movilización de CUT,

<http://www.elquintoinfierno.cl/2007/08/28/amplia-gama-de-actividades-en-santiago-y-regiones-por-movilizacion-de-cut/>; données sur les plantations certifiées : <http://www.pefc.org/> et <http://www.certfor.org/>.

[index](#)

– Papouasie-Nouvelle-Guinée : les habitants de l’île Woodlark exigent d’arrêter la plantation de palmiers à huile

Les 85 000 hectares du territoire de l’île Woodlark, située dans la province de Milne Bay en Papouasie-Nouvelle-Guinée, sont presque entièrement couverts d’une dense forêt tropicale de plaine où habitent plusieurs espèces endémiques.

La plupart des 6 000 habitants de l’île dépendent de l’environnement naturel et des ressources maritimes, pratiquent l’horticulture (ils plantent surtout des ignames, du taro, des patates douces et des bananes) ainsi que la pêche et la chasse, ces dernières jouant un rôle plus faible mais non moins important dans leur régime alimentaire.

À présent, l’île risque d’être envahie par une plantation de palmier à huile de 60 000 hectares, qui fait partie d’un projet de l’entreprise malaise Vitroplant Ltd. Le projet comporte aussi la construction d’une usine de fabrication d’ester méthylique dans la ville d’Alotau, capitale de la province. L’usine sera alimentée par les fruits des palmiers à huile plantés en régime de monoculture sur l’île, et produira du biodiesel pour la consommation intérieure et l’exportation.

La plantation couvrira environ 60 000 ha, dont la plupart correspondent à des terres domaniales et le reste aux terres coutumières des villages.

L’entreprise a demandé un permis environnemental qui ne lui a pas encore été accordé. Dans sa demande, elle déclare que toutes les conditions requises ont été remplies, y compris la consultation des propriétaires des terres.

Néanmoins, George Laume, membre de CELCOR INC – FoE-PNG, a reçu des informations d’habitants de l’île concernant ce grand projet de palmiculture et il a pu constater que les consultations n’ont pas été suffisantes et que les communautés s’opposent à cette initiative.

Le rapport de Jeremy Hance, publié le mois dernier (1), dit que « d’après les insulaires, ils n’ont pas été consultés à l’avance au sujet des plans, mais lorsque Vitroplant Ltd. avait déjà passé le contrat avec le gouvernement ». Hance rapporte les paroles du docteur Simon Piyuwes, natif de l’île, qui est devenu le champion de la lutte contre la plantation de palmier à huile : il existe « plusieurs raisons pour lesquelles les plans de Vitroplant Ltd. sont inacceptables pour les insulaires. Le défrichage détruirait l’ébène endémique de l’île et causerait l’extinction d’espèces rares, et les déchets menaceraient la vie marine. Il prévoit non seulement un désastre écologique mais la désintégration de la culture indigène, car les plans de l’entreprise apporteraient dans l’île ‘des comportements sociaux inacceptables’. La famine menacerait tous les insulaires, puisque ‘il n’y aura pas de place pour l’horticulture et la chasse’. Le Dr Piyuwes admet que le projet peut comporter quelques avantages pour l’île, d’ordre économique ou en matière d’infrastructure, mais il est persuadé que les désavantages sont bien plus importants ».

Ce projet, que ses défenseurs considèrent comme indispensable pour le développement de l’île, est perçu par bien d’autres comme une menace pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plus d’une centaine d’insulaires et de sympathisants ont voyagé récemment jusqu’au siège du gouvernement provincial de Milne Bay, à Alotau, pour exiger l’arrêt du projet et réclamer la restitution de leurs terres.

L’arrêt des plantations de palmier à huile exigée par la population pourrait changer le cours des événements dans le pays. Sous la poussée des habitants de l’île Woodlark, informés et déterminés, ce changement aura peut-être lieu.

Article fondé sur des informations fournies par George Laume, CELCOR INC. FoE-PNG, adresse électronique : glaume@celcor.org.pg, www.celcor.org.pg, et (1) *Biofuels versus Native Rights: Planned logging of Woodlark Island for biofuels opposed by islanders and scientists*, Jeremy Hance, rapport spécial pour mongabay.com, 12 novembre 2007, http://news.mongabay.com/2007/1112-hance_woodlark.html.

[index](#)

– Swaziland : Woodmark et Sappi ignorent les leçons d'un agriculteur voisin

Peter George est agriculteur. Ou, pour plus de précision, il l'était. Dans les années 1970, il acheta la ferme Elangeni située dans le haut veldt du Swaziland. Il plantait des légumes, et quelques eucalyptus et acacias. Deux fois par jour il se rendait au marché local pour vendre ses choux. Il avait quelques moutons, quelques poules, deux vaches et un chien berger presque aveugle. Après quelques années, il commença à élever des poissons qu'il vendait aux restaurants et hôtels des environs. Il bâtit sa propre maison, se maria et fonda une famille.

Lorsqu'il acheta la ferme, il y avait de l'eau en abondance dans les ruisseaux qui descendaient les pentes proches. Vers le milieu des années 1980, la compagnie Usutu Pulp commença à planter des pins sur ces collines. George dut cesser d'exploiter sa ferme quand les ruisseaux s'asséchèrent. En 1988, l'entreprise sud-africaine de la pâte et du papier, SAPPI, devint l'actionnaire majoritaire de l'usine de pâte d'Usutu et des plantations associées. « En 1990, il n'y avait plus d'eau pour les légumes et très peu pour la consommation de la maison », explique-t-il. Au début, il pensa que c'était peut-être à cause de la sécheresse. « Mais pour que les ruisseaux ne coulent plus, même à la saison des pluies, il fallait qu'il y ait une bonne raison », dit-il.

En novembre 2007, j'ai fait partie de l'équipe du WRM qui a visité le Swaziland. Avec des collègues des Amis de la Terre, qui étaient là pour leur assemblée annuelle, nous avons visité l'usine de pâte, malodorante et polluante, d'Usutu. L'eau du ruisseau qui coule devant l'usine était d'un noir de jais à cause des effluents.

Peter George nous a invités à visiter sa ferme le lendemain. Quand nous sommes arrivés, les travailleurs s'affairaient à abattre les plantations d'eucalyptus qui avaient brûlé plus tôt dans l'année. Depuis que les ruisseaux se sont asséchés, l'eucalyptus est l'une des rares cultures qu'il peut entreprendre. Les plantations de SAPPI proches de la ferme de George étaient noircies par le feu ; Sappi a perdu cette année près de sept pour cent de ses plantations au Swaziland, à cause des incendies.

Nous avons fait le tour de la ferme et George nous a montré l'endroit où la compagnie Usutu Pulp avait planté des arbres, juste en travers des ruisseaux qui avaient arrosé sa ferme. SAPPI commença à éliminer ces plantations en 2002 et, depuis, les ruisseaux se sont remis à couler, mais l'un d'eux a mis 18 mois à le faire. SAPPI n'a pas replanté juste à côté des ruisseaux, mais elle n'a pas non plus respecté les bandes de 30 mètres de large prévues par les réglementations du pays tout le long des fleuves. À un endroit, les arbres étaient à une dizaine de mètres de l'eau.

Il nous a montré les restes d'un mur, tout ce qui restait d'une maison maintenant encerclée de rangées de pins de SAPPI. Ces collines « avaient toujours été des pâturages et des terres labourées par les gens du pays », a dit George.

Il nous a raconté qu'en 1994 il avait écrit à SAPPI pour se plaindre du manque d'eau dans sa ferme. Sept mois plus tard, SAPPI lui avait répondu et lui avait promis de se pencher sur le problème. D'après l'entreprise, les recherches allaient prendre deux années. Il en attend toujours les résultats.

En 2004 il intenta un procès contre SAPPI. George signale que ce n'était pas seulement sa terre qui était sèche, « les ruisseaux s'étaient asséchés dans d'autres propriétés, et ce n'était pas toujours à cause de la sécheresse ».

En juin 2006, la société Woodmark de la Soil Association certifia que les plantations de SAPPI au Swaziland étaient bien gérées d'après le système du Forest Stewardship Council. Peter George rencontra l'équipe d'inspection de Woodmark en mars 2006. Le résumé de l'évaluation publié par Woodmark reconnaît que la rencontre eut lieu mais n'en donne que peu de détails. Ce résumé mentionne que les ruisseaux s'étaient asséchés mais ajoute qu'ils sont maintenant « redevenus normaux ». Il ne dit rien du fait que, pendant douze ans, il n'y a eu pratiquement pas d'eau à la ferme. « Le problème de la réduction du débit d'eau causée par la plantation d'arbres et la plainte subséquente sont une affaire pendante qui est donc soumise à la considération judiciaire », commentent les conseillers de Woodmark dans le résumé public.

Selon la législation britannique, la discussion publique d'une affaire judiciaire en cours ou en passe de l'être peut être un délit. Cette norme vise à protéger le droit de l'accusé à un procès équitable mais, dans ce cas, Woodmark s'en sert pour éviter un débat légitime.

Woodmark semble vouloir que Peter George s'en aille. Lorsque ses inspecteurs sont retournés au Swaziland en 2007 pour faire l'évaluation annuelle des plantations de SAPPI, ils n'ont pas invité Peter George à la réunion des parties intéressées, et ils n'ont pas visité sa ferme non plus.

George a écrit une lettre à Woodmark en août 2007, où il signale que « SAPPI ne détient aucun permis de plantation pour les parcelles en question, et elle n'en a pas demandé non plus ». Il possède une lettre de SAPPI où cette entreprise déclare qu'elle n'a pas de permis de plantation pour le Block X, qui se trouve en amont de la ferme Elangeni. « À mon avis », écrit George à Woodmark, « SAPPI ne devrait pas être certifiée tant que cette question n'aura pas été réglée. Si cette certification est délivrée, je ferai le nécessaire pour la contester ». Woodmark n'a pas répondu aux lettres de George.

Les problèmes rencontrés par Peter George dans sa ferme au Swaziland ne sont pas uniques. Le WRM a rapporté de nombreux autres cas de fleuves et de réserves d'eau disparus après l'établissement de plantations d'arbres. Au lieu d'ignorer Peter George, les « experts » de Woodmark devraient avoir l'humilité de comprendre qu'ils ont beaucoup à apprendre de lui.

<http://chrislang.org>

[index](#)

– L'Union européenne et les agrocarburants : une durabilité indéfendable

Les plantations de palmier à huile, de soja, de canne à sucre et d'autres produits continuent de s'élargir aux dépens des forêts tropicales et d'autres écosystèmes essentiels. Les populations autochtones, latino-américaines d'origine africaine et paysannes en sont gravement affectées, dépouillées de leurs terres et de leur mode de vie. L'Union européenne prétend justifier l'expansion accélérée des agrocarburants dans leurs territoires en établissant des critères de durabilité supposée. Pourtant, avant même d'avoir fixé ces critères et d'avoir consulté les populations concernées, les objectifs ou pourcentages obligatoires d'agrocarburants à mélanger aux carburants d'origine fossile étaient déjà fixés. Ces pourcentages sont si élevés (5,75 % jusqu'en 2010 et 10 % jusqu'en 2020) que, d'après de nombreuses analyses, il sera impossible de les atteindre. Cette manière de procéder suggère que les critères de durabilité seront, une fois de plus, une façade écologique visant à confondre l'opinion publique, et qu'ils n'avantageront que les grandes entreprises engagées dans ce qui s'annonce déjà comme une affaire en or.

Avant d'établir des normes et des obligations qui ont des répercussions sur les pays du Sud, les pays industrialisés auraient dû analyser de façon plus exhaustive les effets de leurs politiques nationales sur le développement des pays producteurs. Mais bien que ces politiques n'aient pas encore été complètement définies, l'affaire se développe dans les pays du Sud, rasant la forêt amazonienne et d'autres forêts de la zone tropicale, des territoires indigènes et leurs

habitants, des populations d'origine africaine, la diversité biologique et tout ce qu'elle trouve sur son chemin. Il est fortement contradictoire que l'on essaie de présenter une activité purement commerciale comme la solution aux problèmes de l'environnement et au changement climatique, qui sont réels et très graves, mais qui ne seront pas résolus par le marché des agrocarburants.

De plus, l'absence de cohérence et de coordination entre les secteurs concernés et les personnes affectées, et entre les programmes politiques du Nord et du Sud, qui découle en partie de cette tentative de marier les réalités commerciales à la protection de l'environnement, risque de créer des problèmes sociaux irréparables chez les populations extrêmement vulnérables des pays producteurs du Sud. Les paysans sont expulsés de la campagne, les autochtones et les descendants d'Africains sont poussés sur la voie de l'extinction.

D'autre part, la viabilité économique de certaines industries semble impliquer de menacer constamment la stabilité climatique et planétaire. À l'heure actuelle, les effets écologiques et sociaux de la production de matière première pour la fabrication d'agrocarburants dans les pays du Sud, en réponse à la demande des pays du Nord, a déjà des connotations qui inquiètent beaucoup les communautés affectées et les organisations écologistes et sociales, d'autant plus que ces effets risquent de se multiplier de façon exponentielle et sans retour. Les prix de la terre et des vivres sont en train d'augmenter considérablement. Pour produire des agrocarburants, on abat des forêts tropicales, ce qui affecte la diversité biologique et le mode de vie des habitants de ces écosystèmes, et on utilise en plus de fortes doses de produits agrochimiques qui contaminent la population, le sol et l'eau.

En Équateur, les communautés afro-descendantes de La Chiquita et les indigènes Awá de Guadualito ont obtenu récemment, après une longue démarche judiciaire, une protection constitutionnelle sans appel qui oblige le ministère de l'Environnement à contrôler la contamination des sources d'eau provoquée par les entreprises de palmier à huile et à prendre les mesures nécessaires pour corriger cette situation. D'après un rapport sur l'expansion des plantations de palmier africain dans la région, « l'élargissement des plantations de palmier comporte un déboisement intensif, puisqu'on est en train de les établir dans des zones peuplées de forêts naturelles ».

L'Union européenne a entrepris d'inclure dans ses normes la condition de durabilité pour l'importation de matière première des pays du Sud, mais elle ne dispose d'aucun système pour garantir que les critères sociaux et environnementaux sont respectés. D'ailleurs, aucun système de certification sociale et environnementale de ceux qu'on applique à l'heure actuelle dans d'autres domaines semblables ne donne les résultats escomptés. Au contraire, le système que l'on prend comme référence, celui du Forest Stewardship Council pour la certification forestière, fait l'objet de nombreuses plaintes (1), qui concernent autant des irrégularités en matière d'environnement que des violations des droits de l'homme rendues possibles par l'existence de graves défauts dans la structure du système de certification. Dans les initiatives en cours pour la certification de la durabilité des agrocarburants participent surtout les gouvernements et d'autres institutions du monde industrialisé, des entreprises et des organisations qui défendent leurs intérêts, mais les effets négatifs actuels, les préoccupations des organisations sociales du Sud et les populations qui risquent d'en être affectées ne sont pas pris en compte. C'est du maquillage écologique pur et simple.

Une question se dégage de tout ce qui précède : de quelle durabilité parle-t-on ? Une définition acceptable impliquerait la protection ou l'aménagement approprié de l'environnement, la conservation de la culture et du patrimoine et le bien-être économique et social à long terme des communautés locales, à quoi s'ajoute à l'heure actuelle l'atténuation des effets du réchauffement planétaire sur le climat. Or, la ruée vers les agrocarburants ne semble comporter aucun souci à l'égard de la conservation de la culture et du patrimoine, de l'environnement ou du bien-être à long terme, et le climat est utilisé surtout comme un prétexte.

Le boom des agrocarburants consiste plutôt dans la conquête la plus rapide possible des plus grands marchés possibles. En outre, telle qu'elle est présentée, cette affaire permet aux entreprises de se poser en écologistes et protectrices de l'environnement (avec Al Gore en tête).

Tant que les pays industrialisés formuleront des plans de durabilité sans l'intervention des pays producteurs, ces plans ne reflèteront pas les réalités ni les priorités socio-écologiques de ces derniers. D'ailleurs, bien souvent ces priorités ne sont pas claires dans les pays producteurs eux-mêmes, dont les politiques sont généralement très influencées par les transnationales et les institutions qui les appuient, comme la Banque mondiale, la BID, les organismes de coopération internationale, etc. C'est pourquoi ce sont les petits producteurs et la population la plus pauvre qui courent le risque de payer tous les coûts, comme c'est déjà le cas.

Les pays du Nord ont l'obligation de considérer les répercussions de leurs politiques commerciales en matière d'agrocarburants sur d'autres régions du monde, en particulier sur les pays du Sud.

Guadalupe Rodríguez, campagne Selvas Tropicales y Derechos Humanos, Salva la Selva, Amérique latine, adresse électronique : guadalupe@regenwald.org, www.salvalaselva.org.

On trouvera une bibliographie et divers documents produits dans le Sud au sujet des effets des agrocarburants sur les pays du Sud, en espagnol, sur : www.stop-agrocombustibles.nireblog.com ; en anglais : www.biofuelwatch.org.

(1) Voir <http://www.fsc-watch.org>.

[index](#)

Bulletin mensuel du Mouvement mondial pour les forêts
Ce bulletin est maintenant disponible également en espagnol, en portugais et en anglais
Éditeur: Ricardo Carrère

Secrétariat International
Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay
Mel: wrm@wrm.org.uy
Site internet: <http://www.wrm.org.uy>

